Text

Description automatically generated

RÉSEAU IMPACT RECHERCHE CANADA

Lignes directrices pour les études de cas sur l’impact et l’engagement

Table des matières

[Mission 2](#_Toc100837226)

[Vision 2](#_Toc100837227)

[1.0 Contexte 3](#_Toc100837228)

[2.0 Définitions 3](#_Toc100837229)

[2.1 Avantages de 3](#_Toc100837230)

[2.2 Expertise en recherche 3](#_Toc100837231)

[2.3 Impact de la recherche 4](#_Toc100837232)

[2.4 Avantages de l’engagement envers la recherche 5](#_Toc100837233)

[2.5 Partie prenante non universitaire à la recherche 5](#_Toc100837234)

[3.0 Utilisation de cet outil 5](#_Toc100837235)

[3.1 Guide d’entrevue semi-structurée 6](#_Toc100837236)

[3.2 Modèle d’étude de cas 6](#_Toc100837237)

[4.0 Comprendre comment la recherche peut avoir un impact 7](#_Toc100837238)

[5.0 Utilisation du modèle d’évaluation d’impact pour évaluer l’engagement (c.-à-d. pas encore l’impact) 8](#_Toc100837239)

[5.1 Quelles questions doivent être utilisées? 8](#_Toc100837240)

[5.2 Quand poser les questions? 8](#_Toc100837241)

[Annexe 1 : Exemples de questions d’entrevue (tirées de la note de bas de page 8) 10](#_Toc100837242)

[Annexe 2 : Modèles d’évaluation 13](#_Toc100837243)

[A. Modèle d’évaluation de l’impact de la recherche 13](#_Toc100837244)

[Annexe 3 : Quelques réflexions concernant la collecte des preuves de l’impact 15](#_Toc100837245)

[Ce qu’il faut inclure 15](#_Toc100837246)

[Comment recueillir des témoignages 16](#_Toc100837247)

[Autres considérations 16](#_Toc100837248)

Réseau Impact Recherche Canada

## Mission

Nous renforçons la capacité du Canada à être un chef de file dans la création de valeur à partir des connaissances, grâce au développement et au partage de meilleures pratiques, de services et d’outils, et en démontrant aux parties prenantes et au public les impacts positifs de la mobilisation des connaissances.

## Vision

Un réseau de premier plan au niveau mondial qui aide les chercheur.euse.s, les étudiant.e.s et leurs partenaires à démontrer leur contribution à l’excellence de la recherche, ainsi que l’impact de celle-ci.

# Contexte

En octobre 2014, La Fédération canadienne des sciences humaines (FCSH) a publié un rapport intitulé « The Impacts of Social Sciences and Humanities Research[[1]](#footnote-2) ». Ce rapport reconnaît les défis, mais aussi l’importance de démontrer les impacts découlant des sciences sociales et humaines. La FCSH a cerné cinq impacts de la recherche en sciences humaines, notamment sur les bourses d’études, les capacités (formation), l’économie, la société et la culture, ainsi que les pratiques et les politiques. De même, l’Académie canadienne des sciences de la santé a élaboré un cadre d’évaluation de l’impact de la recherche en santé qui a permis de déterminer comment celle-ci peut éclairer les décisions dans des secteurs autres que le monde universitaire, comme les autorités sanitaires, l’industrie, le gouvernement, les organismes sans but lucratif et le public.[[2]](#footnote-3)

Le Réseau Impact Recherche Canada (RIRC) a une vision qui est cohérente avec ces exemples canadiens. Le RIRC appuie les courtier.e.s du savoir et la mobilisation des connaissances, y compris le savoir engagé, la recherche communautaire, l’apprentissage par le service et l’engagement du public. Collectivement, ces pratiques institutionnelles contribuent à maximiser les impacts sociaux, culturels, sanitaires, environnementaux et économiques de la recherche universitaire.

# Définitions

## Recherche

L’impact (voir ci-dessous) peut résulter des nouvelles connaissances créées par les chercheurs universitaires et les stagiaires (étudiant.e.s et boursier.e.s postdoctoraux.ales) dans le cadre des activités de recherche et d’apprentissage de l’université. De nouvelles connaissances peuvent avoir été créées en collaboration avec des partenaires de recherche non universitaires (voir ci-dessous). Les nouvelles connaissances sont souvent codifiées par les méthodes de diffusion universitaires ainsi que dans les œuvres créatives et la « littérature grise », y compris la diffusion électronique et les médias sociaux.

## Expertise en recherche

L’impact peut également être créé par des chercheur.euse.s universitaires et des stagiaires qui appliquent leurs connaissances à une occasion au-delà du monde universitaire. Lors de la collaboration avec des partenaires non universitaires, l’expertise universitaire est valorisée au même titre que l’expertise non universitaire issue de l’expérience vécue, des connaissances communautaires ou autochtones, des connaissances fondées sur la pratique et des connaissances des partenaires industriels et politiques.

## Impact de la recherche

L’impact est défini comme un effet sur l’économie, la société, la culture, les politiques ou les services publics, la santé, l’environnement ou la qualité de vie, au-delà du milieu universitaire, ou un changement ou un avantage pour ceux-ci. L’impact comprend, notamment, un effet sur les éléments suivants ou un changement ou un avantage pour ceux-ci :

* l’activité, l’attitude, la sensibilisation, le comportement, la capacité, l’opportunité, le rendement, la politique, la pratique, le processus ou la compréhension;
* un public, un.e bénéficiaire, une communauté, une circonscription, une organisation ou des particuliers;
* tout endroit géographique, que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

L’impact comprend la réduction ou la prévention des préjudices, des risques, des coûts ou de tout autre effet négatif.

L’engagement et la diffusion auprès de publics non universitaires ne sont pas considérés comme un impact de la recherche, sauf si cette activité d’engagement est évaluée pour établir un changement ou un effet sur les activités, les attitudes et la sensibilisation du public non universitaire. Toutefois, l’engagement est une condition préalable à l’impact, de sorte que la collecte de preuves de l’engagement peut être un indicateur précoce de l’impact potentiel futur.

Exclusions de l’évaluation de l’impact :

* Les impacts sur la recherche ou l’avancement des connaissances universitaires dans le secteur de l’enseignement supérieur sont exclus.
* Les impacts sur les étudiant.e.s, l’enseignement ou d’autres activités à l’intérieur de l’université sont exclus.

Cependant, l’utilisation des résultats de la recherche par un établissement d’enseignement supérieur pour orienter une politique d’enseignement supérieur ou une pratique institutionnelle (p. ex., prestation de services de santé mentale dans l’établissement) peut être incluse comme impact.

L’impact n’est généralement pas un rapport, un article de journal ou une autre forme de diffusion des connaissances, sauf si la diffusion de ce produit peut être liée à l’impact tel que défini ci-dessus, auquel cas le rapport diffusé n’est pas l’impact, mais le rapport a permis l’impact ultérieur qui est ensuite décrit dans l’étude de cas.

## Avantages de l’engagement envers la recherche

Comme l’illustre le chemin de coproduction vers l’impact[[3]](#footnote-4), les parties prenantes universitaires et non universitaires tirent profit de la progression de la recherche vers l’impact, même si elle n’a pas encore eu d’impact sur les politiques, les produits ou les services. Ces avantages comprennent l’engagement et la diffusion auprès de publics non universitaires, pour autant qu’ils soient en mesure de formuler les avantages découlant de l’engagement ou de la diffusion.

## Partie prenante non universitaire à la recherche

Une partie prenante non universitaire est une personne ou une organisation qui s’intéresse à la recherche et à son impact. Il peut s’agir de personnes qui ont une expérience vécue, d’un.e représentant.e de la communauté ou du gouvernement, d’une entreprise partenaire ou d’un.e donateur.trice, ou encore d’une organisation liée au sujet traité. Les parties prenantes peuvent ou non faire une contribution matérielle (en espèces ou en nature) à la recherche ou à son transfert en impacts. Leur contribution peut prendre la forme d’un apport basé sur l’expérience vécue. Dans la mesure du possible, les perspectives de diverses parties prenantes devraient être prises en considération tout au long du processus de recherche, du début à la conception, à l’exécution, à l’évaluation et à la diffusion; toutefois, différentes parties prenantes non universitaires dans la recherche peuvent jouer des rôles distincts à différents stades du chemin qui mène de la recherche à l’impact.

# **Utilisation de cet outil**

Avant d’utiliser cet outil, songez à demander au.à la chercheur.euse principal.e un aperçu général du projet et l’historique de celui-ci. L’évaluateur.trice d’impact doit avoir une compréhension générale de la recherche, des partenaires/parties prenantes et des bénéficiaires visés. Souvent, vous entendrez un contexte qui ne ressort pas en réponse à la première question du guide d’entrevue.

Cet outil s’inspire des théories de l’analyse de la contribution[[4]](#footnote-5) et du rôle essentiel des partenaires non universitaires dans la médiation des impacts de la recherche[[5]](#footnote-6). L’outil est composé de trois sections : les lignes directrices et les explications (ci-dessus), le guide d’entrevue semi-structurée et le modèle d’étude de cas.

## Guide d’entrevue semi-structurée

Après avoir examiné les lignes directrices et s’être entretenu avec le.la chercheur.euse principal.e, l’évaluateur.trice d’impact identifiera les parties prenantes et organisera des entrevues séparées avec chacune d’elles. Les questions d’entrevue semi-structurée sont conçues comme guide. Les entrevues avec les parties prenantes vous mèneront naturellement sur des pistes que vous n’aviez pas prévues. Suivez ces pistes, mais revenez au guide d’entrevue pour vous assurer que tous les renseignements pertinents sont recueillis.

Au fur et à mesure de l’entrevue, l’évaluateur.trice d’impact doit demander à la personne interrogée de fournir des preuves corroborantes sous forme de rapports, de blogues, de procès-verbaux de comités, de vidéos, etc. Les preuves de l’impact au-delà de l’université ou des avantages découlant de la recherche engagée peuvent également être étayées par des références à la littérature grise, à la documentation des programmes/politiques, aux communiqués de presse et aux ventes de produits. La portée d’un impact décrit peut être documentée à l’aide de l’analyse des médias sociaux; cependant, les médias sociaux et les analyses d’audience ou de trafic web sont en soi des mesures de la diffusion, et non de l’impact au-delà du monde universitaire.

## Modèle d’étude de cas

Le modèle permet à l’utilisateur.trice de rassembler les preuves qui constituent le récit de l’impact de la recherche. Il est basé sur le modèle d’études de cas d’impact du Research Excellence Framework (Royaume-Uni, 2014) et sur les lignes directrices qui l’accompagnent[[6]](#footnote-7).

L’utilisation des données issues des entrevues avec les parties prenantes, y compris les chercheur.euse.s, les partenaires et les organisations réceptrices, ainsi que des preuves corroborantes, permet à l’évaluateur.trice d’impact de répondre aux six questions du modèle d’étude de cas du RIRC. Le modèle d’étude de cas, une fois complété, servira d’unité d’évaluation de l’impact. La recherche sur le REF a confirmé que l’étude de cas narrative est l’unité optimale d’évaluation de l’impact de la recherche[[7]](#footnote-8). Les évaluateur.trice.s d’impact peuvent utiliser l’étude de cas réalisée pour orienter une variété d’actions de communication, y compris les histoires sur le Web (p. ex., blogue), le contenu de bulletins d’information, les vidéos et les médias sociaux.

Un récit complet comprend des paramètres quantitatifs dans la mesure du possible (client.e.s servi.e.s, heures d’attente coupées, temps de déplacement réduit, argent économisé, % d’augmentation du rendement comme les résultats aux tests standard). Pas de chiffres sans histoires et pas d’histoires sans chiffres.

Avant d’achever l’étude de cas, l’évaluateur.trice d’impact doit partager le projet d’étude de cas avec les personnes interrogées afin de s’assurer que leurs voix ont été saisies avec exactitude.

# 4.0 Comprendre comment la recherche peut avoir un impact

Il existe de nombreuses façons dont la recherche peut avoir étayé l’impact ou l’engagement et contribué à créer des avantages, y compris, mais sans s’y limiter :

1. La recherche et l’expertise qui ont contribué directement ou indirectement à des avantages ou à un impact. Par exemple, la recherche peut avoir guidé la recherche dans une autre unité soumise (que ce soit dans le même établissement ou dans un autre), qui à son tour a mené à un impact.
2. La recherche concrétisée par un ou plusieurs résultats, menée par une ou plusieurs personnes ou équipes ou un ou plusieurs groupes, qui a mené à un impact ou l’a étayé.
3. Par exemple, impacts sur la sensibilisation, les attitudes, la compréhension ou le comportement du public, découlant de la participation du public à la recherche. Dans ces cas, l’évaluateur.trice d’impact doit démontrer que l’activité d’engagement était, au moins en partie, basée sur la recherche ou l’expertise et s’en inspirait de façon importante et distincte.
4. Les chercheur.euse.s dont l’expertise a eu un impact sur les autres par l’entremise de conseils professionnels ou de témoignages d’expert.e.s. Dans ce cas, les évaluateur.trice.s d’impact doivent démontrer que la nomination du.de la chercheur.euse dans son rôle de conseiller.e, ou le conseil particulier donné, était au moins en partie basé sur la recherche et s’en inspirait de façon importante et distincte.
5. La recherche qui a eu un impact en raison de son exploitation délibérée par l’université ou de son exploitation par d’autres. L’université du.de la chercheur.euse ne doit pas nécessairement avoir été impliquée dans l’exploitation de la recherche; elle doit toutefois démontrer que sa recherche a apporté une contribution distincte et importante à l’impact.
6. L’engagement envers la recherche peut permettre de cerner de nouvelles questions de recherche ou de créer de nouvelles priorités de recherche en fonction des besoins des utilisateur.trice.s finaux.ales. Les étudiant.e.s ayant une expérience de recherche engagée peuvent être embauchés par une agence ou par leur partenaire de recherche qui crée un emploi pour eux. Des témoignages sur la valeur de l’université pour les besoins de la communauté pourraient découler d’une recherche engagée.

Il incombe aux évaluateur.trice.s d’impact de fournir des preuves appropriées, dans chaque étude de cas, de l’impact ou des avantages particuliers revendiqués. Le CRSH a évalué ses programmes de financement de la mobilisation des connaissances en 2013[[8]](#footnote-9).

Cette évaluation a indiqué que :

* les rapports de fin de subvention ne contiennent pas de preuves de l’impact au-delà du monde universitaire;
* les chercheur.euse.s savent peu de choses sur l’impact de leur recherche ou de leur expertise une fois qu’elle a été reprise par un partenaire de recherche non universitaire ou un.e récepteur.trice;
* la meilleure façon de recueillir les preuves de l’impact consiste à interviewer les parties prenantes à la recherche qui ne sont pas universitaires. Les entrevues peuvent être réalisées par l’équipe de recherche, les fournisseurs de services d’appui à la mobilisation des connaissances, ou les deux.

Pour obtenir des réflexions supplémentaires concernant la collecte des preuves de l’impact, veuillez consulter l’annexe 3.

# 5.0 Utilisation du modèle d’évaluation d’impact pour évaluer l’engagement (c.-à-d. pas encore d’impact)

Tous les projets n’aboutiront pas à un impact et tous les projets de recherche ne sont pas nécessairement axés sur l’impact.

## Quelles questions doivent être utilisées?

Les huit questions du guide d’entrevue (voir [l’annexe 1](#_Appendix_1:_Sample)) peuvent être utilisées à tout moment du processus allant de la recherche à l’engagement et à l’impact. Au début du processus de recherche et d’engagement, seules les premières questions peuvent être appropriées; cependant, les huit questions sont appropriées pour recueillir les preuves de l’impact.

## Quand poser les questions?

Au fur et à mesure qu’un projet progresse de la recherche à l’engagement et à l’impact, des questions doivent être posées aux chercheur.euse.s, aux stagiaires et aux parties prenantes sur une base annuelle. Chaque année, les réponses précédentes peuvent être revues et les questions suivantes posées. Cela permet à l’unité soumissionnaire de suivre l’évolution du projet.

Les parties prenantes non universitaires vous informeront lorsqu’il ne sera plus possible de progresser en utilisant la recherche, l’expertise ou les preuves.

# Annexe 1 : Exemples de questions d’entrevue (tirées de la note de bas de page 8)

Évaluation de l’impact de la recherche – Guide d’entrevue des parties prenantes

Pour recueillir les preuves de l’impact de votre recherche, de vos preuves ou de votre projet, identifiez les parties prenantes (chercheur.euse, étudiant.e, décideur.euse, praticien.ne, enseignant.e, clinicien.ne, travailleur.euse social.e, etc.) et interrogez-les en utilisant les questions ci-dessous comme guide. Adaptez ces questions à votre contexte et laissez-les évoluer au fur et à mesure que l’entrevue se déroule.

|  |
| --- |
| 1. CONTEXTE  a) Historique – Comment vous êtes-vous impliqué.e dans ce projet?  b) Rôle – Quel était/est votre rôle dans votre organisation?  c) Apports – Quelles étaient les ressources humaines, financières et techniques disponibles?  d) Ces ressources étaient-elles adéquates pour les besoins du projet?  e) Qui contrôlait ces ressources? |
|  |
| 2. RESPONSABILITÉ  a) Activités – Au-delà de la recherche, quelles activités ont été menées pour répondre aux problèmes cernés par les parties prenantes (voir no 3)?  b) Responsabilité – Quelle était votre responsabilité dans le projet?  c) Responsabilité – Dans quelle mesure votre rôle était-il essentiel au processus?  d) Autre – Aviez-vous d’autres rôles dans le projet? |
|  |
| 3. SENSIBILISATION/RÉACTION  a) Objectifs – De votre point de vue, quel était l’objectif du projet?  b) Convictions – Quelles étaient vos convictions ou perspectives initiales?  c) Réaction – Quelles ont été vos réactions initiales au projet et ont-elles changé au cours du projet? |
|  |
| 4. ENGAGEMENT/PARTICIPATION  a) Personnes – Qui étaient les parties prenantes ou partenaires clés du projet?  b) Comment – Comment étiez-vous engagé.e?  c) Lacunes – Y a-t-il eu des difficultés dans cet engagement?  d) Autres – Y a-t-il des parties prenantes ou des partenaires qui n’étaient pas engagés?  e) Autres – Qu’est-ce qui aurait pu être accompli s’ils avaient été engagés? |
|  |
| 5. CAPACITÉS/CONNAISSANCES/COMPÉTENCES  a) Quelles sont les capacités ou compétences dont vous (et les autres parties prenantes ou participant.e.s) disposiez pour utiliser cette recherche, l’appliquer, en tirer des leçons ou la diffuser?  b) Aviez-vous les ressources nécessaires pour le faire? |
|  |
| 6. CHANGEMENTS  a) Pour vous – Ce qui s’est passé pour vous ou votre organisation à la suite du projet?  b) Plus généralement – Qu’est-ce qui a changé pour votre organisation ou votre secteur et comment savez-vous que ce changement a eu lieu ou quelles sont les preuves à cet effet?  c) Imprévu – Dans le projet, qu’est-ce qui s’est passé que vous n’aviez pas prévu? |
|  |
| 7. IMPACT  a) Changement – Quel changement à plus long terme a découlé ou découle du projet pour vous, votre organisation ou votre secteur?  b) Attribution – Quels sont les autres facteurs qui influencent ou ont également influencé l’impact à long terme (social, politique, économique, environnemental)? |
|  |
| 8. ÉTAPES SUIVANTES  a) Situation actuelle – Êtes-vous toujours engagé.e dans le projet?  b) Prochaine étape – Que souhaitez-vous voir se produire? |
|  |

# Annexe 2 : Modèles d’évaluation

## A. Modèle d’évaluation de l’impact de la recherche

Il vous est demandé de décrire l’impact de votre recherche, de vos preuves ou de votre projet.

Une fois que vous avez interrogé la partie prenante non universitaire ([Guide d’entrevue des parties prenantes](#_Appendix_1:_Sample)), remplissez le modèle ci-dessous en décrivant l’impact ou l’engagement, ainsi que la recherche ou l’expertise qui étaye l’impact et citez les preuves de l’impact. Adaptez ces sections à votre contexte.

|  |
| --- |
| 1. TITRE DE L’ÉTUDE DE CAS |
|  |
| 2. RÉSUMÉ DE L’IMPACT  Décrivez brièvement l’impact de la recherche au-delà de la recherche universitaire. |
|  |
| 3. CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE OU DE L’EXPERTISE  Décrivez la recherche universitaire et non universitaire, ou encore l’expertise, les preuves ou le projet qui étayent l’impact. |
|  |
| 4. RÉFÉRENCES À LA RECHERCHE OU À L’EXPERTISE  Maximum de six références tirées de la littérature didactique ou « grise » qui décrivent la recherche sous-jacente ou l’expertise décrite au point 3 ci-dessus. |
|  |
| 5. DÉTAILS DE L’IMPACT  Décrivez en détail la nature, l’étendue, la portée, la durabilité, les parties prenantes et les bénéficiaires de l’impact résumé au point 2 ci-dessus. |
|  |
| 6. SOURCES DE CORROBORATION DE L’IMPACT  Comment savez-vous que cet impact s’est produit – citez des sources de données, des entrevues avec des parties prenantes et des chercheur.euse.s, des données issues de la mise en œuvre d’une nouvelle politique, d’un nouveau produit ou d’un nouveau service. |
|  |
| 7. RÔLE DE LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES QUI CONTRIBUE À L’IMPACT  Décrivez les activités entreprises par les praticien.ne.s de l’impact de la recherche (chercheur.euse.s, étudiant.e.s, partenaires, courtier.e.s du savoir, etc.) |
|  |

# Annexe 3 : Quelques réflexions concernant la collecte des preuves de l’impact

Stephen Kemp

8 juin 2018

[**Conseils sur les témoignages et les déclarations pour corroborer l’impact**](https://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2018/06/08/guidance-on-testimonials-and-statements-to-corroborate-impact/)

L’évaluation de l’impact qui utilise le Research Excellence Framework exige que les études de cas d’impact contiennent des preuves de l’impact. Ces preuves peuvent prendre de nombreuses formes, quantitatives ou qualitatives. Les déclarations des utilisateur.trice.s, des parties prenantes et des bénéficiaires de la recherche peuvent constituer une forme puissante de preuves qualitatives, comme le montre le REF 2014.

## Ce qu’il faut inclure

En général, les déclarations devraient :

1. Être rédigées sur papier à en-tête de l’organisme extérieur (ou dans un courriel d’aspect professionnel).
2. Être signées par une personne d’un niveau approprié. Cela variera en fonction de l’étude de cas, mais il faut tenir compte de l’ancienneté et du lien avec la recherche (p. ex., la déclaration doit-elle émaner de votre contact direct, de la personne responsable du domaine ou du.de la chef.fe de l’organisation?), de la maturité de la relation, de la réputation et des conflits d’intérêts.
3. Nommez le.la chercheur.euse et faites référence à la recherche (en termes descriptifs, en citant un résultat de recherche, le nom du programme de recherche – ce qui vous semble le plus approprié).
4. Décrivez comment l’organisation a « trouvé » la recherche ou le.la chercheur.euse.
5. Décrivez comment elle s’inscrit dans les activités, la stratégie, les besoins, les défis, les occasions et les autres moteurs de l’organisation.
6. Décrivez comment la recherche, les connaissances ou les compétences ont été mises en œuvre ou utilisées – par exemple, l’organisation a-t-elle travaillé avec l’universitaire (peut-être par l’entremise d’une recherche commandée, d’une consultation, d’une subvention de transfert de connaissances, d’un travail de conseil, d’autres activités conjointes), a-t-elle utilisé la recherche dans sa prise de décision, a-t-elle formé son personnel en fonction de la recherche?
7. Décrivez ce qui s’est passé à la suite de l’utilisation de la recherche, des connaissances ou compétences ou de la collaboration avec le.la chercheur.euse – par exemple, a-t-elle produit des lignes directrices pour la pratique, a-t-elle été mieux informée pour prendre des décisions stratégiques, sa prestation de services a-t-elle été directement améliorée?
8. Décrivez l’impact de ce travail – quel a été l’avantage d’utiliser la recherche/connaissance ou de travailler avec le.la chercheur.euse? Incluez des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs pour montrer l’impact – c’est-à-dire comment ils.elles savent que cela a été utile. On pourrait également dire où on en serait si on n’avait *pas* utilisé la recherche. Il s’agit de la partie la plus importante de la déclaration, car c’est là que l’impact est réellement formulé (et toute preuve quantitative/qualitative fournie par l’organisation peut être citée dans l’étude de cas et intégrée au récit).
9. Dites quelque chose à propos de l’avenir – quelle est la prochaine étape dans ce domaine de travail? Prévoit-on des avantages continus et croissants? Retravaillera-t-on avec le.la chercheur? Sera-t-on plus ouvert.e à l’utilisation de la recherche universitaire à l’avenir? Peut-être changera-t-on le mode de fonctionnement à la suite de l’impact de ce travail.

## Comment recueillir des témoignages

La première option (et de loin la meilleure) consiste à formuler la liste ci-dessus dans vos propres mots (pour qu’elle ne ressemble pas à une liste de contrôle) et à l’utiliser pour susciter une déclaration de votre partenaire. Vous pouvez soit la mettre par écrit et le laisser répondre en conséquence, soit l’utiliser comme base d’une conversation/entrevue. La beauté de cette approche est que vous pouvez explorer et clarifier, et ainsi découvrir d’autres renseignements pertinents.

Deuxièmement, vous pouvez utiliser la liste ci-dessus comme une liste de contrôle ou un questionnaire. Je ne recommande pas cette approche. Cela peut permettre de gagner du temps, mais il est peu probable que vous obteniez la richesse ou l’authenticité d’une interaction plus personnelle ou mieux adaptée. Cela ne renforcera pas votre relation avec l’organisation, et pourrait même lui nuire.

Enfin, dans certains cas, il pourrait être nécessaire de rédiger vous-même la déclaration et de la remettre au partenaire pour qu’il la signe. Ce n’est pas recommandé, car vous perdez la voix authentique et vous risquez de passer à côté de certains aspects qui ont fait la valeur de l’œuvre (y compris peut-être des renseignements supplémentaires que les partenaires auraient inclus s’ils avaient dû rédiger la déclaration eux-mêmes). En outre, il existe un risque réel que, si l’universitaire rédige plusieurs lettres de ce type pour les faire signer par différents partenaires, elles finissent par se ressembler toutes, ce qui nuit à la crédibilité des messages. Considérez comment vous verriez cela en tant qu’évaluateur.trice…

## Autres considérations

* Assurez-vous que la personne qui fait la déclaration sait à quoi celle-ci sert et est habilitée à le faire.
* Respectez les politiques pertinentes en matière de gestion des données et d’éthique lorsque vous recueillez, conservez et utilisez ces renseignements.
* Dans le cadre du REF2014, certaines organisations ont été submergées de demandes de témoignages au point où les relations ont été affectées et, dans certains cas, elles ont tout simplement refusé d’en fournir. C’est là que les relations solides comptent vraiment, alors privilégiez les interactions durables, plutôt que superficielles, avec les parties prenantes et les partenaires.
* Certaines organisations seront préoccupées par la confidentialité. Bien que nous ne sachions pas actuellement comment cela fonctionnera pour les études de cas et les preuves d’impact dans le REF2021, il y avait des dispositions à ce sujet dans le REF2014 et nous pouvons donc nous attendre à ce que cela soit le cas dans le REF2021.
* N’attendez pas pour obtenir des témoignages. Les détails, la nature et la valeur des impacts risquent de s’émousser avec le temps, alors saisissez-les tant qu’ils sont frais. De plus, vous ne savez jamais où seront les gens dans un an ou deux.

1. <http://www.ideas-idees.ca/sites/default/files/2014-10-03-impact-project-draft-report-english-version-final2.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
2. <http://rev.oxfordjournals.org/content/early/2012/11/14/reseval.rvs027.full> (disponible en anglais seulement) [↑](#footnote-ref-3)
3. Phipps, D.J., Cummings, J. Pepler, D., Craig, W. et Cardinal, S. (2016) Le *Co-Produced Pathway to Impact* décrit les processus de mobilisation des connaissances. *J. Community Engagement and Scholarship,* 9(1): 31-40. <http://jces.ua.edu/the-co-produced-pathway-to-impact-describes-knowledge-mobilization-processes/> (disponible en anglais seulement) [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://researchimpact.ca/archived/progressing-research-impact-assessment-a-contributions-approach/> (disponible en anglais seulement) [↑](#footnote-ref-5)
5. <http://bit.ly/1osEl2W> [↑](#footnote-ref-6)
6. <http://www.ref.ac.uk/> (disponible en anglais seulement) [↑](#footnote-ref-7)
7. <http://www.hefce.ac.uk/pubs/rereports/Year/2015/analysisREFimpact/> (disponible en anglais seulement) [↑](#footnote-ref-8)
8. [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au\_sujet/publications/KMb\_evaluation\_2013\_f.pdf](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/KMb_evaluation_2013_e.pdf) [↑](#footnote-ref-9)